

# STATUTS ET RÈGLEMENTS

#### **REUNION RESTREINTE DU 21 NOVEMBRE 2022**

#### **INFORMATIONS**

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

### **EVOCATION**

### REPRISE DU DOSSIER ERMONT AS

Match n°24689657 du 02/10/2022 U16 D3 B ES HERBLAY / ERMONT AS 2

Le club de ES HERBLAY ayant répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **CHAPELLE VEDY Owen licence 2547015897** à du club de **ES HERBLAY** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour trois matches fermes, date d'effet de la suspension le 16/04/2022.

Considérant que le 02/10/2022 il n'avait pas purgé son troisième match de suspension.

La Commission donne match perdu par pénalité au club de **ES HERBLAY** pour l'inscription et la participation du joueur **CHAPELLE VEDY Owen licence 2547015897** à qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **ERMONT AS** 

AMENDE : 100€ (ES HERBLAY) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT: ERMONT AS: 43,50 € DEBIT: ES HERBLAY: 53,50 €

ES HERBLAY: 0 BUT - 1 POINT ERMONT AS: 1 BUT 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur CHAPELLE VEDY Owen licence 2547015897 à date d'effet le 28/11/2022.

### REPRISE DU DOSSIER ST BRICE FC

Match n°24689647 du 09/10/2022 U16 D3 B ES HERBLAY / ST BRICE FC

Le club de ES HERBLAY ayant pas répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **CHAPELLE VEDY Owen licence 2547015897** à du club de **ES HERBLAY** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus et avait effectué son troisième match de suspension et était donc qualifié pour le match du 09/10/2022.

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.



### **CONVOCATIONS**

#### **ESM THILLAY**

Match n°25272826 du 30/10/2022 CVO ANCIENS ESM THILLAY / GARGES FCM

FRAIS DE DOSSIER: 43,50 € ESM THILLAY (Evocation)

À la suite de l'évocation du club de ESM THILLAY la commission demande au secrétariat de convoquer pour <u>le JEUDI 01</u> décembre 2022 à 18h00, les personnes citées ci-dessous :

Arbitre Officiel du DVOF SI SERIR Tahar

#### Pour le club ESM THILLAY

MARTINS ALMANT Jackie arbitre assistant licence 2543669881 BAAR Abdelaziz délégué licence 2543724834 FRANCISCO Christophe capitaine licence 2368043139

#### Pour le club GARGES FCM

TU Ngoc arbitre assistant licence 2328094573 SOW Diacria capitaine licence 2545132617 Joueur n°8 GARCIA Vincent educateur licence 2378017182

MOTIF DE LA CONVOCATION: Suspicion de fraude

#### ESM THILLAY

Match n°24671368 du 06/11/2022 CDM D2 ESM THILLAY / MCA FC

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ESM THILLAY (Evocation)

À la suite de la réclamation de ESM THILLAY la commission demande au secrétariat de convoquer pour <u>le JEUDI 01</u> <u>décembre 2022 à 18h30</u>, les personnes citées ci-dessous :

Arbitre Officiel du DVOF SAID Jaffar

### Pour le club ESM THILLAY

MARTINS ESTEVEF Filipe arbitre assistant licence 2546919191 SOUKA Gildas délégué licence 2378034792 NDEBI Cédric capitaine licence 2318061760

#### Pour le club MCA FC

NKUCUN Alper arbitre assistant licence 2546857416 NKUCUN Hassan délégué licence 2548499366 YAJAR Firat capitaine licence 2330051505 KANDIL Ramazan joueur licence 2546745773

MOTIF DE LA CONVOCATION: Suspicion de fraude



# REPORT DE CONVOCATION DU 21/11/2022

#### AS MENUCOURT

Match n°24671364 du 23/10/2022CDM D2 POULE FCM VAUREAL 5 / AS MENUCOURT 6

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € AS MENUCOURT (Réclamation)

À la suite de la réclamation De AS MENUCOURT la commission demande au secrétariat de convoquer pour <u>le JEUDI 01</u> <u>décembre 2022 à 19h00</u>, les personnes citées ci-dessous :

Arbitre Officiel du DVOF DE OLIVEIRA Manuel

#### Pour le club FCM VAUREAL

Joueur LACK SEVLO Yao licence 2310931503 Joueur EBANDA Kévin licence 2378047997 Arbitre assistant ABDANI Fahde 2308103546 Educateur MAILLARD Steve 2358053248

#### Pour le club AS MENUCOURT

Arbitre assistant CAROLE Jehan licence 2308080185 Educateur KANE Omar licence 2318035014

MOTIF DE LA CONVOCATION: Suspicion de fraude

### REPRISE DU DOSSIER JOUY LE MOUTIER FC

Match n°24685232 du 18/09/2022 U18 D2 A JOUY LE MOUTIER FC / VAUREAL FCM

Le club de VAUREAL FC n'ayant pas répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **LEYSEN Shady licence 2546427114** à du club de **VAUREAL FCM** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 15/05/2022.

Considérant que le 18/09/2022 il n'avait pas purgé son match de suspension.

La Commission donne match perdu par pénalité au club de VAUREAL FCM pour l'inscription et la participation du joueur LEYSEN Shady licence 2546427114 à qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de JOUY LE MOUTIER FC

AMENDE : 100€ (VAUREAL FCM) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT: JOUY LE MOUTIER FC: 43,50 €

DEBIT: VAUREAL FC: 53,50 €

VAUREAL FCM: 0 BUT - 1 POINT

JOUY LE MOUTIER FC: 1 BUT 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur LEYSEN Shady licence 2546427114 à date d'effet le 28/11/2022.



# DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF AVERTISSEMENT FMI 1ère 2 ème et 3 ème NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (Art 44.4)

## **CHAMPIONNAT**

## Criterium Seniors F A 8 / Phase 1 / Poule A

Journée du 18 NOVEMBRE 2022

Ent. Herblay St Leu 2 Auvers Ennery Fc 1 Les deux clubs responsables

Ent. Herblay St Leu 2 AVERTISSEMENT Auvers Ennery Fc 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

### U 14 D4 / Phase Unique / Poule A

Journée du 19 NOVEMBRE 2022

Montmagny Fc 1	Champagne Sfc 95 1	Les deux clubs responsat	les

Montmagny Fc 1: 100€ AMENDE
Champagne Sfc 95 1: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

# U 14 D4 / Phase Unique / Poule B

Journée du 19 NOVEMBRE 2022

St Brice Fc 3   Montmorency Fc 2	Les deux clubs responsables
----------------------------------	-----------------------------

St Brice Fc 3 : AVERTISSEMENT

Montmorency Fc 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

### Critérium Avenir U10 Série 2 / Phase 1 / Poule A

Journée du 19 NOVEMBRE 2022

Garges Fcm 2 Bezons Uso 2 Les deux clubs responsables
---

Garges Fcm 2 : AVERTISSEMENT
Bezons Uso 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



# Criterium U11 Féminin A 8 / Phase 1 / Poule B

Journée du 19 NOVEMBRE 2022

Montmorency Fc 1 Franconville Fc 1 Les deux clubs responsables

Montmorency Fc 1: AVERTISSEMENT Franconville Fc 1: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

# Critérium U13 Féminin A 8 / Phase 1 / Poule A

Journée du 19 NOVEMBRE 2022

Cosmo Taverny 2 : AVERTISSEMENT Bezons Uso 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

# Critérium U13 Féminin A 8 / Phase 1 / Poule B

Journée du 19 NOVEMBRE 2022

St Prix Es 1	Franconville Fc 1	Les deux clubs responsables

St Prix Es 1: AVERTISSEMENT
Franconville Fc 1: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

# Critérium U15 F À 8 / Phase 1 / Poule A

Journée du 19 NOVEMBRE 2022

Puiseux Louvres 95 1	l Bezons Uso 2	Les deux clubs responsables
ruiseux Louvi es 33 1	I DEZUIIS USU Z	Les deux ciubs responsables

Puiseux Louvres 95 1 : AVERTISSEMENT Bezons Uso 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Goussainville Fc 1: AVERTISSEMENT Montmagny Fc 1: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



# Critérium U15 F À 8 / Phase 1 / Poule D

#### Journée du 19 NOVEMBRE 2022

Goussainville Fc 2 Mery Meriel Bessanco 1 Les deux clubs responsables

Goussainville Fc 2 : AVERTISSEMENT
Mery Meriel Bessanco 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

# U10-U11 (Série 1) Phase 1 / Phase 1 / Poule A

Journée du 19 NOVEMBRE 2022

Presles Usl 1 Ent. Boissy/Chars 1 Les deux clubs responsables

Presles Usl 1: 100€ AMENDE

Ent. Boissy/Chars 1: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Gafepb 1 Survilliers Avenir 2 Les deux clubs responsables
---

Gafepb 1: AVERTISSEMENT

Survilliers Avenir 2: AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

### U10-U11 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule B

Journée du 19 NOVEMBRE 2022

	Pierrelaye Fc 2	E.S. Herbla	<i>y</i> 6	Les deux clubs res	ponsables
--	-----------------	-------------	------------	--------------------	-----------

Pierrelaye Fc 2 : AVERTISSEMENT E.S. Herblay 6 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

### Critérium Futsal U15 / Phase 1 / Poule B

Journée du 19 NOVEMBRE 2022

Garges Djibson 2 Sannois Futs	al Club 1 Les de	ux clubs responsables
-------------------------------	------------------	-----------------------

Garges Djibson 2 : 100€ AMENDE
Sannois Futsal Club 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



# Coupe Du Comite Seniors 2 / Phase 1 / Poule Unique

Journée du 20 NOVEMBRE 2022

Persan Us 03 3 Argenteuil Fc 2 Les deux clubs responsables

Persan Us 03 3 : AVERTISSEMENT Argenteuil Fc 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

# DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 14 NOVEMBRE 2022 **AVERTISSEMENT FMI** 1<sup>ère</sup> 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (Art 44.4)

### U10-U11 (Série 1) Phase 1 / Phase 1 / Poule A

Journée du 12 NOVEMBRE 2022

Survilliers Avenir 2 Cergy Pontoise Fc 7 RETRAIT

Survilliers Avenir 2 : RETRAIT AVERTISSEMENT Cergy Pontoise Fc 7 : RETRAIT AMENDE

## U12-U13 (Série 3) Phase 1 / Phase 1 / Poule A

Journée du 12 NOVEMBRE 2022

Soisy Andilly Margen 3 Cergy Pontoise Fc 5 RETRAIT

Soisy Andilly Margen 3: RETRAIT AVERTISSEMENT

Cergy Pontoise Fc 5: RETRAIT AMENDE